

Paris, le 17 décembre 2008

**COMMUNIQUE**

**La rénovation de la voie professionnelle** entre aujourd'hui dans sa phase conclusive, avec la présentation des différents textes réglementaires proposés aux instances consultatives : CSE - CIC

Cette réforme fait suite à **une concertation d'une année** avec le Ministère, après la signature d'un protocole de discussion puis d'un protocole d'accord sur un relevé de conclusions, concertation à laquelle ont participé **les différentes organisations signataires dans le cadre d'un groupe national de suivi**.

La réforme proposée constitue une alternative positive à la simple et brutale généralisation du Bac Pro 3 ans prévue il y a un an par le Ministère de l'Education nationale dans un contexte de réduction des moyens. Elle doit déboucher sur des parcours individualisés pour les élèves de l'enseignement professionnel, du CAP au BTS, avec un cycle de référence de 3 ans pour le baccalauréat, et avec pour objectifs d'une part une qualification au moins par un diplôme de niveau V, et d'autre part une augmentation sensible du nombre de bacheliers professionnels. Elle doit permettre une insertion diplômante et la possibilité de poursuite d'études.

Aujourd'hui, le CSE, réuni en séance extraordinaire, aborde les projets d'arrêtés relatifs aux grilles horaires dont il a obtenu un second examen. **Ceux-ci ont été discutés et revus par le groupe de suivi du 16 décembre 2008.**

**La négociation a permis de nouvelles avancées** en maintenant un horaire élève à 34 ou 35 h qui inclut 2 h 30 hebdomadaires d'accompagnement individualisé. Le volume complémentaire d'heures professeurs permettant les dédoublements, les travaux de groupe et les projets est en moyenne de 11 h 30. Le texte de l'arrêté contient une annexe 3 qui décline les modalités d'utilisation de ce complément horaire selon les effectifs.

**Les organisations signataires ont porté jusqu'au bout leur volonté d'une rénovation de la voie professionnelle** en faveur de la réussite des élèves et valorisante pour les personnels. Elles se déclarent prêtes à veiller à une bonne application de la réforme.

*Contact pour les organisations signataires : Christian LAGE, Secrétaire Général du Snetaa : 01 53 58 00 30 - courriel : snetaanat@aol.com*

